

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Pouvoirs : 1  
Absents excusés : 1

Date de convocation : 21 novembre 2022

**Étaient présents :** M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

**Étaient absents excusés :** Mme Catherine LECUYER a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 26 septembre 2022.

Avant de commencer la séance, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point : Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers. Accord à l'unanimité.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 7.5-047/2022 : DEMANDE SUBVENTION VIDÉO PROTECTION**

Par délibérations du 4 octobre 2021 et du 18 octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un système de vidéo surveillance sur nos bâtiments publics.

A la suite de cambriolages et de dégradations courant l'année 2022, Madame le Maire et la Commission Sécurité proposent la mise en place de vidéo surveillance aux entrées du village.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La mise en place de vidéo surveillance aux entrées du village
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions s'y afférents (État - Région)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la mise en place de vidéo surveillance aux entrées du village
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions s'y afférents (Etat et Région)

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.  
Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 30 novembre 2022  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20221128-2022DEL047-DE  
Reçu le 01/12/2022

